AR Prefecture

024-212402416-20261015-D2026_51-DE
Reçu le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la DORDOGNE

Arrondissement de SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt six, le jeudi quinze octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.
Date de convocation : 10 octobre 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice	**11**
Présents	**10**
Votants	**11**
Pour	**11**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme MOULINIER Annie, Mme GAILLARD Christine, Mme PATRIS Hélène, Mme DUMAS Natacha, M. DUMAURE Arnaud.
Absent : M. RAYNAUD Sylvain (pouvoir à Mme DUMAS Natacha)
Secrétaire : Mme DUMAS Natacha

2026-51 : Fermeture de poste (départ retraite)

Vu l'article L.253-5 du Code général de la fonction publique ;

Dans le cadre de la reorganisation des services, le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de supprimer l'emploi suivant :
Agent de maîtrise - Agent technique polyvalent, actuellement à 35h00 hebdomadaires,
Au motif : départ à la retraite de l'agent.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- De supprimer l'emploi d'Agent de maîtrise - Agent technique polyvalent, actuellement à 35h00 ;
- Qu'après publicité, la présente décision prendra effet à compter du **1er Janvier 2027 ;**
- De **soumettre** les modifications ainsi proposées **au Comité Social Territorial** ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire ;
- De charger Monsieur le Maire de la publicité et de l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures, pour copie conforme,
en mairie, le 23 octobre 2026,
le Maire, Claude SAUTIER

MAIRIE DE LIMEYRAT (Dordogne)

Certifié exécutoire,
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, 9 Rue Tastet, CS 21490, 33063 Bordeaux Cedex, dans un délai de deux mois suivant sa publication. Le tribunal administratif de Bordeaux peut également être saisi dans les deux mois par l'application internet « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr